

ANNEXE D

**RESPECT DU CRITÈRE D FIABILITÉ EN PUISSANCE
BILAN DU DISTRIBUTEUR**

ANNEXE D
Respect du critère de fiabilité en puissance
Bilan du Distributeur pour l'année 2011-2012
en MW

	2011 - 2012
Besoins à la pointe visés par le plan (Note 1)	37 052
+ Réserve pour respecter le critère de fiabilité	3 365
Taux de réserve requise	9,1%
- Électricité patrimoniale - incluant réserve	37 442
= Puissance requise au-delà de l'électricité patrimoniale	2 975
- Approvisionnements non patrimoniaux	2 975
▪ HQ Production - Base et cyclable	1 000
▪ Production variable (Note 2)	428
▪ Électricité interruptible	697
▪ Abaissement de tension	250
▪ Contrats de puissance de court terme	600
= Achats de puissance requis sur les marchés de court terme	0

(2) : Contribution en puissance garantie par l'Entente globale de modulation.

(1) : Prévision de la demande de novembre 2011.